

RAPPORT N° 99/3-17
au Conseil Municipal

OBJET

PROGRAMME DE FLEURISSEMENT 1999/ 2000

AUTORISATION DE LANCER
LA PROCEDURE DE MARCHE NEGOCIE DE MAITRISE D'OEUVRE

Par Délibération en date du 24 mars 1999, vous avez approuvé la Convention de Mandat de réalisation du programme de fleurissement 1999/ 2000 à confier à la SODIAC et m'avez autorisé à signer cet acte.

A ce titre, et compte tenu de la volonté de la Commune de diversifier la commande et de créer une émulation entre les concepteurs, deux marchés de maîtrise d'œuvre devront être passés suivant la procédure définie à l'Article 314 bis alinéa 3 du Code des Marchés Publics.

Le premier marché concernera les sites à dominante aménagement, le second ceux à dominante fleurissement.

Les montants des missions de maîtrise d'œuvre devront s'inscrire dans l'enveloppe financière de 422 000 F TTC telle que définie dans la Convention de Mandat de réalisation passée avec la SODIAC.

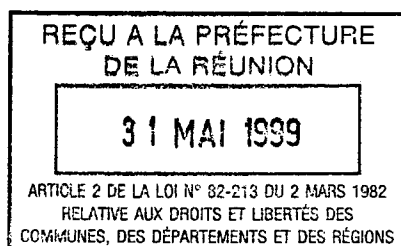
Le programme des aménagements paysagers et la décomposition de l'enveloppe financière prévisionnelle sont détaillés dans le tableau ci-joint.

Je vous demande :

- d'approuver le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de 5 100 000 F TTC ;
- d'autoriser la SODIAC à lancer la procédure de marchés négociés nécessaire à la désignation des maîtres d'œuvre suivant le projet établi et à signer les marchés avec les maîtres d'œuvre retenus à l'issue de la procédure.

Je vous prie de bien en vouloir délibérer.

Pour le Maire absent
Le Deuxième Adjoint
Mickaël NATIVEL



ANNEXE AU RAPPORT N° 9913-17.

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 21 MAI 1999

TABLEAU PROVISOIRE DU PROGRAMME D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS 1999 - 2000

Ligne budgétaire 2318

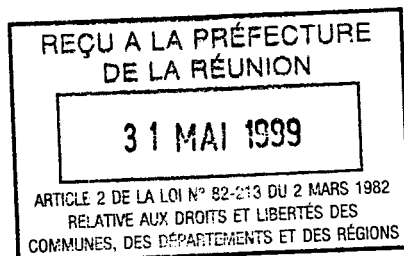
Opération : Fleurissement 23203

| Intitulé | Secteur | Estimation/enveloppe |
|---|-------------------|----------------------|
| Structurants | sous-total | 1 720 000 F |
| Entrée Ouest Ilot RD41/RN1, arrosage et végétalisation | Petite Ile | 350 000 F |
| Réhabilitation arrosage Bd Lancastel, front de mer | Centre ville | 450 000 F |
| Végétalisation & arrosage talus Jamaïque | Chaudron | 600 000 F |
| Arrosage & fleurissement échangeur continent / stade Est | Chaudron | 200 000 F |
| Square Aubert : arrosage auto. & fleurissement C. Ville | Centre ville | 120 000 F |
| Projets phares des secteurs | sous-total | 2 330 000 F |
| Création d'un massif floral | Bellepierre | 50 000 F |
| Création d'un massif floral | Bois de Nèfles | 50 000 F |
| Route G Macé : végétalisation bas cotés | Bretagne | 100 000 F |
| Place des Azalées : Aménagement paysager | Brûlé | 80 000 F |
| Mairie annexe : Fleurissement du jardin | Chaudron | 300 000 F |
| Mairie annexe : Fleurissement du jardin | Montgaillard | 60 000 F |
| Mairie annexe : Fleurissement des abords | Domenjod | 50 000 F |
| Lot. Jamrosas : Aménagement abords boudrome | Montagne 8 | 200 000 F |
| Création d'un massif floral | Montagne 15 | 50 000 F |
| giratoire Bd Sud Jaures/ Brassens : Végétalisat° & arrosage | Moufia | 140 000 F |
| Mairie annexe : Fleurissement du jardin | Ste Clotilde | 150 000 F |
| Entrée de Saint François : création massif floral | St François | 200 000 F |
| Création d'un massif floral | Primat | 50 000 F |
| Place Benoite Boulard, Bd providence : arro. & fleuris. | Source | 350 000 F |
| ave R. Wagner : Aménagement paysager | Ste Clotilde | 350 000 F |
| Bd la Providence : Arrosage & fleurissement | Centre ville | 150 000 F |
| Etude et rémunération Sodiac | | 900 000 F |
| Réserve | | 150 000 F |
| | total | 5 100 000 F |

P. LE MAIRE absent.



Mickaël NATIVEL
2° Adjoint



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 99/3-17
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 21 mai 1999

OBJET

PROGRAMME DE FLEURISSEMENT 1999/ 2000

**AUTORISATION DE LANCER
LA PROCEDURE DE MARCHE NEGOCIE DE MAITRISE D'OEUVRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/3-17 du Maire ;

Vu le rapport de Catherine GIANANTE, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Aménagement, Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le programme de fleurissement 1999/ 2000 et l'enveloppe financière prévisionnelle de 5 100 000 F TTC.

ARTICLE 2

Autorise la SODIAC à lancer la procédure de marchés négociés nécessaire à la désignation des maîtres d'œuvre suivant le projet établi et à signer les marchés avec les maîtres d'œuvre à l'issue de la procédure.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 MAI 1999

Pour le Maire absent
Le Deuxième Adjoint
Mickaël NATIVEL

